



Site de pret de livres entre particuliers

Par **Mini_Mily**, le **02/11/2011** à **13:25**

Bonjour, rn rn je souhaite soumettre mon idée de création de site web à une question d'ordre juridique. rn Tout d'abord, à propos du concept : Un site web permettant aux particuliers de s'inscrire, et de faire disposer aux autres particuliers de leur bibliothèque personnelle gratuitement. Un système de prêt de livres entre particuliers en résumé. rn rn Je me demande tout simplement si j'ai le droit de faire cela, si je ne porte atteinte à aucune loi sur le respect des droits d'auteur. rn rn Merci de votre réponse :-)

Par **mimi493**, le **02/11/2011** à **14:40**

livres numériques ou livres papiers ?

Par **Mini_Mily**, le **02/11/2011** à **21:08**

Ce serait des livres papier.

Par **mimi493**, le **03/11/2011** à **03:58**

Donc aucun dépôt sur votre site, ça ne sera donc qu'un site de petites annonces en fait, sur la forme rn rn Sur le fond, je déconseille franchement. Outre les frais de port, vous allez devoir gérer les "il ne m'a pas rendu le livre", "je n'ai jamais rien reçu", ça va vite être usant et

certaines voudront engager votre responsabilité.